



La Rochelle, le 23 avril 2015

## CONSTRUCTION DU SECOND POSTE A QUAI DE L'ANSE SAINT-MARC

**Réalisation phare du projet stratégique 2014-2019 de Port Atlantique La Rochelle, la construction du second poste à quai de l'Anse Saint-Marc va accroître de 200 mètres le linéaire de quai, pour un montant global de 24,5 M€.**

Première opération inscrite pour répondre à l'ambition n°1 du nouveau projet stratégique du Port (« doter le Grand Ouest d'une plateforme industrielle portuaire à haute valeur ajoutée »), la construction du nouveau quai de l'Anse Saint-Marc permettra d'accroître la capacité d'accueil des navires et d'exploiter tout le potentiel du site en lien avec celui de La Repentie.

Avec le premier quai, ce sera au total un linéaire de 360 mètres qui pourra accueillir à l'avenir des navires de type panamax, c'est-à-dire ayant jusqu'à 70 000 tonnes de port en lourd et 14 m de tirant d'eau. Engagé en 2014 (terrassment de la berge), le chantier consiste aujourd'hui en la pose des rangées de files de pieux (7 au total) et des chapiteaux et poutres préfabriqués sur les deux premières files. La réalisation de la dalle et des renforcements de sols démarreront en mai.



Crédit photo : Thierry Rambaud PALR

Si la première phase de cette opération débutée en 2014 a été cofinancée dans le cadre du Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013, la poursuite de sa réalisation est inscrite au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 à hauteur de 10,6 M€, cofinancée à hauteur de 30% pour l'Etat, 20% répartis entre le Conseil Départemental et la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et 50% sur les fonds propres du Port. Le montant total des travaux, incluant les opérations de déroctage menées en 2013 et le futur aménagement de la plate-forme, s'élève à 24,5 M€, dont 20,5 M€ pour le seul quai. L'ensemble de cette opération fait partie du Grand Projet du Port cofinancé par l'Europe.

Prévue pour une livraison fin 2015, la réalisation du nouveau quai de l'Anse Saint-Marc est menée parallèlement au lancement d'un appel à projets, qui donnera lieu à l'attribution d'un nouveau site de 10,5 ha à un opérateur. Réponse à l'automne 2015, les opérateurs intéressés ayant jusqu'au 15 juin pour remettre leur projet.